



Fédération SUD Santé Sociaux

Mme Catherine VAUTRIN,
Ministre du travail, de la santé et des solidarités
Mr Frédéric VALLETOUX,
Ministre délégué chargé de la Santé et de la
Prévention
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 S

Paris, le 21 mars 2024

Objet : Préavis de grève SUD Santé Sociaux pour les 3, 4 et 5 avril 2024

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

A l'occasion de la **Journée de négociation dans le cadre de la CMP du secteur de la BASSMS du 4 avril 2024**, la Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national pour le mercredi 3 avril 2024 à partir de 0h00 jusqu'au vendredi 5 avril 2024 24h00.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,
- aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements desservant ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- L'octroi à l'ensemble des salarié-e-s du secteur de la BASSMS de la prime de 183 €
- Un salaire net minimum à 1900€.
- Des négociations sincères et loyales.
- Pour une augmentation conséquente des rémunérations de 500 € net/mois pour toutes et tous dans le privé comme dans le public.
- Contre l'individualisation de nos carrières, la course à la rentabilité.
- Pour la rémunération de tous les étudiant-es et travailleurs-eu-ses en formation et l'augmentation des capacités de formations dans les secteurs du sanitaire, social, médico-social et de l'animation.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 500€ net mensuel.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, l'ouverture de lits dans la santé et de places dans le social, le médico-social et l'animation à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.
- Pour l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge de la population
- Pour l'amélioration de nos conditions de travail et retrouver du sens à nos missions
- Pour la création d'emplois massive à hauteur de 400 000 embauches tous secteurs confondus et sur des statuts pérennes :
 - 100 000 pour la santé
 - 100 000 pour le social et le médicosocial
 - 200 000 dans les EHPADs
- Pour l'arrêt de la répression aveugle des contestataires et des lanceuses et lanceurs d'alerte, seules réponses d'un État policier aux abois.
- Pour la mise sous contrôle citoyen des instances de « négociations »
- Pour la réquisition des trusts pharmaceutiques et vaccins pour toute la population mondiale (participation au cadre collectif unitaire existant ou en cours de constitution)

- Enfin, pour l'abrogation de la réforme des retraites portée par le Président de la République E.MACRON, sa Première Ministre E.BORNE et son gouvernement.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux

Ramon VILA,

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.